

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 juin 2024
Extrait des délibérations n°18

Date de convocation : le 04 juin 2024. Date d'affichage : le 4 juin 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 juin 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente d'HONDOUVILLE.

➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 4
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Absent
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Absent
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECLARD Sandrine – Excusée BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. VAUQUELIN Isabelle – Excusée – POUVOIR : MN CHEVALIER LE MERRER Anita – Excusée – POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène : Excusée – POUVOIR : A. CHEUX LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée – POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°18**

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240610-2024_0310-DE

COMPETENCE SOLIDARITES

Objet : Appel à projet 2024 - Approbation de la convention d'attribution de financement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure

Il est rappelé que le service d'aide et d'accompagnement à domicile a déposé deux projets au titre de l'appel à projets 2024 de la conférence des financeurs de l'Eure :

- « Autour des histoires » : montant sollicité : 3 857 €.

Mise en place de temps d'échanges autour des histoires entre personnes âgées et les enfants accueillis par les assistantes maternelles.

- « Bien vivre sur le territoire du pays du Neubourg : prévention, bien-être, loisirs tout au long de la vie » montant sollicité : 13 134 €.

Mise en place de moments de convivialité, d'échanges et de bien-être auprès des personnes isolées et fragiles du territoire. Ces temps forts seront articulés au travers d'un programme d'animation avec le concours d'acteurs du secteur médico-social sur les thématiques de la culture, du lien social, de la prévention et de la santé.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est un dispositif qui répond à la loi ASV et qui coordonne les actions de prévention et assure leur financement par le concours de la Caisse Nationale Solidarité Autonomie versé au département.

Les dossiers ont été examinés le 19 février 2024 en plénière et présentés lors de la commission permanente du département le 15 mars 2024. Aussi, les membres de la conférence des financeurs ont décidé de soutenir le second projet « Bien vivre sur le territoire du pays du Neubourg » à hauteur de 11 334 €. La formation sur l'alimentation des aidants professionnels n'a pas été retenue à hauteur de 1 800 €, ce qui explique l'ajustement de la dotation allouée.

Ce projet répond aux objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) au titre des actions de prévention et s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité du service engagée depuis 2023.

Il convient de procéder à la passation d'une convention d'attribution de financement avec la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer cette convention et l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1,

Vu la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour l'année 2022, et notamment l'article 44,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 juin 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,

- autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cet avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du service d'aide et d'accompagnement à domicile avec les services du département de l'Eure.

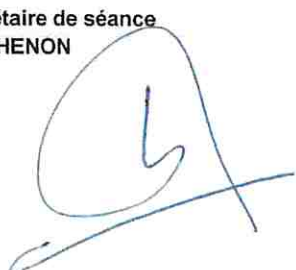
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance

Jérôme HENON



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

